



Initiateur : Direction Départementale des Finances Publiques de Loir-et-Cher

Objectif : équilibrer le territoire en fonction de l'importance des villes et être au plus proche des contribuables.

Au sein de la principale ville (préfecture et sous-préfecture) de chaque circonscription se trouve :

- un service des Impôts des Particuliers,
- une trésorerie spécialisée Secteur Public Local.

Le service des Impôts des Entreprises de Vendôme a été transféré à Blois au 1^{er} janvier 2020. Les services de publicité foncière de Romorantin-Lanthenay et de Vendôme sont rattachés à la circonscription de Blois respectivement depuis 2015 et 2017.